



Le Conseil de l'Ordre

Propositions relatives à un enseignement de la laïcité à l'école

1 - Rappel

L'école de la République a pour mission :

- De transmettre les connaissances nécessaires à une vie maîtrisée..
- De former des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs.
- D'aider les enfants et les adolescents à construire leur liberté et leur émancipation.
- De concevoir la formation initiale des jeunes comme le socle d'une formation tout au long de la vie.

Cette mission s'inscrit notamment dans le cadre législatif et réglementaire suivant :

- La Loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905

Clé de voûte de notre édifice républicain, le principe constitutionnel de laïcité est indissociable du principe de la *neutralité* de la puissance publique qui permet d'assurer l'impartialité de l'Etat. Ce principe de neutralité s'applique pleinement dans le cadre du service public (école, administrations, hôpital public....) et il entraîne, en corollaire, l'interdiction du prosélytisme ou de la propagande politique ou religieuse. La république laïque se doit ainsi de garantir la neutralité des services publics avec fermeté et sagesse et aucune religion, croyance philosophique ou idéologique ne peut y porter atteinte.

- La Loi de 2004

La circulaire d'application de la loi de 2004 sur le port de signes religieux dans les écoles et les établissements publics d'enseignement rappelle que « les convictions religieuses des élèves ne leur donnent pas le droit de s'opposer à un enseignement ». On ne peut admettre par exemple que certains élèves prétendent, au nom de considérations religieuses ou autres, contester le droit d'un professeur, parce que c'est un homme ou une femme, d'enseigner certaines matières, ou le droit d'une personne n'appartenant pas à leur confession de faire une présentation de tel ou tel fait historique ou religieux.

2 - L'enseignement de la Laïcité

Les 4 priorités que nous devons défendre sont :

- Accéder à une culture commune pour garantir la solidité du socle républicain,
- Développer l'esprit critique pour garantir la liberté de conscience de chacun,
- Apprendre à vivre ensemble pour garantir la cohésion sociale,
- Préparer les adolescents à trouver leur place dans la société.



2.1 - Observations préliminaires

Comment éduquer à la pensée si l'on n'a pas un minimum de connaissances, si l'on ne sait pas lire, écrire, calculer, se repérer dans le temps et dans l'espace ? Comment devenir un citoyen si l'on ne maîtrise pas la langue, si l'on ne conceptualise pas, si l'on n'a pas les bases nécessaires pour devenir acteur de sa vie et de ses décisions ?

L'instruction mariée à l'éducation a pour objectif d'apprendre à apprendre puis de comprendre afin d'agir en tant que citoyen libre.

L'Ecole est au cœur des rouages de la transmission intergénérationnelle des principes de la République, le maître étant celui dont le métier est de transmettre autant des connaissances que des règles de conduite en société.

Comment former le citoyen s'il n'a pas conscience de l'histoire de la citoyenneté, s'il n'a pas appris les fondements de la République ? L'apprentissage des principes républicains doit reposer sur un socle historique solide. Comment former le citoyen à la tolérance et à la fraternité s'il ne connaît pas les grands auteurs de la littérature et de la philosophie ? Il nous faut donc un retour à « l'enseignement humaniste pour tous »

Le nouveau contexte de la mondialisation impose à l'Ecole une nouvelle mission : celle d'ouvrir nos enfants au monde, faire comprendre et mettre en relation toutes les informations, apprendre à chercher, classer, hiérarchiser les informations afin de les maîtriser. L'Ecole doit donner de nouvelles clefs de lecture d'un monde ouvert afin de diffuser les principes de tolérance et de fraternité. L'Ecole doit permettre de se réaliser et de trouver sa place dans la société et le monde : n'est-ce pas la clef de l'équilibre intérieur et le début d'une recherche du progrès de l'humanité ? Les moyens modernes de diffusion d'informations et d'images donnent le sentiment qu'il n'est plus utile de chercher à apprendre puisque un simple « clic » fournit une multitude de réponses que l'on ne sait même plus hiérarchiser et comparer. C'est le règne du « tout se vaut et donc rien ne vaut ».

La relation avec les familles est aussi pointée du doigt. La famille éduque, l'école instruit, disait-on jadis. Le partage des tâches a-t-il été bouleversé ? Le moindre geste de chaque enseignant est éducatif, car il est porteur d'une vision de l'humain et de la société. Les parents ne sont plus le support actif du « maître » mais sont là pour voir si le programme est conforme à leurs préoccupations ou convictions. Quand des parents disent à leurs enfants que leur religion est la seule vraie, que leur dieu est unique et que tous ceux qui pensent autrement sont des hérétiques, comment former des citoyens égaux en droits et en devoirs ? Quand d'autres parents disent aux enfants que leur mère est « impure », qu'une femme ne s'assoit pas à côté d'un homme, comment plaider pour l'égalité des sexes ? Or l'école, en tant qu'institution, ne peut être dans une situation d'obéissance aux multiples exigences individuelles.

2.2 - La Laïcité de la maternelle à l'université

« Trop souvent, les maîtres négligent l'enseignement moral pour l'enseignement civique, qui semble plus précis et plus concret, et ils oublient que l'enseignement civique ne peut avoir de sens et de valeur que par l'enseignement moral, car les constitutions qui assurent à tous les citoyens la liberté politique et qui réalisent ou préparent l'égalité sociale ont pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine. » Jean Jaurès, L'enseignement de la morale, La Dépêche de Toulouse, 3 juin 1892.



Cet enseignement de la Laïcité doit se faire tout au long du cycle scolaire. Il repose sur les points suivants :

- L'enseignement laïque de la Morale
- L'instruction civique
- L'Histoire et l'enseignement du fait religieux
- La philosophie

L'enfant qui entre à l'école maternelle a rarement connu la vie de groupe avec son fonctionnement et ses règles. C'est par cette découverte essentielle qu'il se confronte à l'Autre, qu'il devra accepter et respecter pour composer avec lui. Il apprendra petit à petit le dialogue par l'écoute et l'expression orale. Peu à peu, il intégrera la notion de vie collective, se rendra compte de ce qu'est l'école, à savoir, comprendre et respecter les règles, savoir qu'il a des obligations et des droits, il s'adaptera aux rythmes scolaires et aux activités périscolaires.

Au primaire c'est avec des explications de la charte de la Laïcité, des cours de morale et d'instruction civique, et quelques éléments d'Histoire, que se constitue la base de la formation. Comme pour les savoirs « fondamentaux » (Lire, écrire, compter), il est primordial, qu'à ce niveau, fin de primaire, ces notions de base de la Laïcité soient parfaitement acceptées et partagées.

Dans le secondaire c'est par le biais de l'approfondissement de l'Histoire, de l'instruction civique et de la philosophie que se poursuit cet enseignement. Ces enseignements doivent être communs à toutes les filières et évalués à tous les niveaux (Voir le « Quizz des collèges » de l'association EGALE)

Vie scolaire : Favoriser les projets individuels et collectifs dans le cadre d'activités culturelles et citoyennes en partenariat avec des associations laïques.

2.2.1 - L'enseignement laïque de la morale

Cet enseignement doit forger une culture morale et civique à quatre dimensions :

- Culture de la sensibilité, être capable d'identifier ses émotions premières, de s'exprimer en les contrôlant,
- Culture de la règle et du droit, connaître les règles et en comprendre le sens,
- Culture du jugement, développer ses propres jugements et savoir les confronter
- Culture de l'engagement, envers soi-même et dans la vie collective.

La morale enseignée à l'École ne peut être qu'une morale non confessionnelle et une morale civique en ce qu'elle est en lien étroit avec les principes de la citoyenneté républicaine et démocratique.

Quels enjeux ?

L'École a en même temps pour rôle et pour mission de faire respecter les principes qui fondent la République et la démocratie. La marge est étroite ici entre imposer et faire respecter : c'est l'espace de l'éducation. C'est toujours une appropriation libre et éclairée des principes par les élèves, y compris ceux impliqués dans les savoirs, que l'École et les enseignants visent. La difficulté tient ici, pour toute une frange d'élèves, dans l'impossibilité de se relier, comme individus, à la sphère de ce qui est commun à tous.

Une telle formation vise notamment à conduire l'élève à la conscience de la réciprocité dans le rapport aux autres, à la capacité à se mettre à la place des autres. En prenant appui sur des sentiments que connaissent les élèves même jeunes, comme l'amitié, on peut les conduire peu à peu à la conscience de l'autre comme alter ego, condition du respect de soi-même et des autres. C'est dans ce cadre notamment que l'objectif de l'égalité entre les garçons et les filles prend toute sa mesure.



Quels principes ?

Dans la perspective d'un enseignement laïque de la morale, il convient d'élargir le socle des principes communs transmis par les enseignants et les membres de la communauté scolaire. Le socle de ces principes communs devrait ainsi comprendre la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discrimination. Ces principes sont ceux de l'humanisme moderne.

2.2.2 - L'instruction civique

A ce stade de leur formation, les jeunes sont en capacité d'aborder, avec profit, l'apprentissage de la citoyenneté par l'introduction de l'Instruction Civique. Le rappel des principes de la République et une initiation au fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays, sont de nature à les aider à construire cette conscience citoyenne qui semble aujourd'hui leur faire défaut.

2.2.3 - Histoire et enseignement du fait religieux

Tout au long de sa scolarité, un élève doit acquérir progressivement les deux marqueurs essentiels et inséparables, que sont l'espace et le temps. Etudier le comportement des sociétés humaines au fil des siècles dans le cadre d'une nation permet d'approcher ce qui a désuni ou uni les hommes et les peuples, les moments de faiblesse et les temps de grandeur. L'Histoire, c'est donner à l'élève l'occasion d'exercer son esprit critique, de comprendre la complexité du monde d'aujourd'hui à la lumière de celui d'hier, c'est lui donner le goût de la recherche dans l'exercice du raisonnement. L'Histoire, c'est au travers d'une chronologie maîtrisée, la découverte des lignes de force qui unissent un peuple, sculptent son originalité et aident à comprendre celle des autres. L'Histoire d'une nation ou d'un peuple ne se réduit pas aux seules fonctions élémentaires de survie des individus ou des groupes mais elle met en jeu aussi la spiritualité humaine. Cette dernière peut être organisée sous la forme de religions monothéistes ou polythéistes, croyant en une transcendance ou plaçant l'Homme au cœur de sa réflexion, de son action, de son progrès et de la transmission de ses valeurs. Cette connaissance est essentielle pour approcher et comprendre les plus grandes œuvres du génie humain qui depuis des millénaires jalonnent, sur toute la planète, l'Histoire de l'humanité. L'Histoire c'est un regard précis et lucide porté sur le passé qui contribue à la cohésion d'une nation et tracer ainsi les chemins qui peuvent unir les peuples.

Dans l'instauration d'un « enseignement des faits religieux », trois risques sont à éviter :

- Que cet enseignement soit considéré comme une religion « laïcisée »
- Ou au contraire comme un enseignement antireligieux et en cela contraire à l'esprit de la loi de 1905.
- Ou comme en Belgique où l'enseignement laïque de la morale deviendrait une option à côté d'enseignements confessionnels. Cette solution serait évidemment absurde. Notre République se marginaliserait d'elle-même dans une dérive communautariste mortelle.

Il convient donc d'avoir en tête ces trois risques pour penser la mise en place, dans la durée, de ces enseignements au sein d'un ensemble qui articulerait la formation civique du futur citoyen de la République, la formation éthique générale de tout homme libre et la nécessaire connaissance des éléments de culture religieuse générale (non-confessionnelle) présents dans la culture humaniste.



2.2.4 - La philosophie

Le programme d'enseignement de philosophie comporte un certain nombre de notions et d'auteurs dont l'étude est propice à une réflexion sur les principes et les fondements de la morale : la notion principale de morale et ses trois notions associées « la liberté », « le devoir », « le bonheur ».

3 - Les Outils

3.1 - La Charte de la Laïcité

Il convient de rappeler l'obligation d'affichage visible de la Charte de la laïcité dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré publics et l'extension de cette obligation à l'enseignement supérieur. Ce document doit servir de base de référence pour l'enseignant :

L'article 3 doit nous permettre de rappeler que la laïcité n'entre pas en concurrence avec les religions de même qu'elle ne promeut pas l'athéisme. « *Il faut rappeler qu'elle permet d'être croyant et de vivre dans un état laïque* ».

L'article 4 montre comment la laïcité permet l'exercice de la citoyenneté. Dans cette perspective, l'intervenant met en avant l'idée « *de la logique de la conciliation* ». En effet, selon lui, elle appelle « *à l'intelligence de la liberté et de l'adaptation* ».

L'article 8 rappelle que la laïcité organise l'expression des convictions (logiques de l'écoute, du respect et éthique de l'empathie). En cela, elle fixe les règles « *de la coopération entre les individus* ». « *Une pédagogie de loi* » est donc nécessaire.

L'article 14 de la charte rappelle la nécessité et les vertus du dialogue. « *Il faut appliquer la loi dans une logique pédagogique* ». Il invite à considérer « *la liberté religieuse des autres élèves, des consciences en formation... l'école doit leur offrir un espace dans lequel la liberté de conscience est mise en sécurité... l'école est un lieu où l'enfant doit pouvoir trouver les moyens de sécuriser la construction de son identité* ».

3.2 - Journée nationale de la laïcité le 9 décembre

Proposition N° 1 des 25 Propositions du G.O.D.F. à l'occasion du 9 Décembre 2014. Cette journée doit faire l'objet d'une résolution parlementaire. Pendant cette journée, dans tous les établissements scolaires, organiser des débats autour de la Laïcité (allant d'une lecture commentée de la charte à l'organisation d'événements culturels autour de la laïcité) comme cela a déjà été annoncé par circulaire ministérielle.

3.3 - Concours de dissertation : « La liberté de Conscience »

Un concours national de la Laïcité pourrait être créé, collégiens et lycéens seraient amenés à dissertar, dans un premier temps, par exemple, sur « La liberté de Conscience ». Un prix serait attribué au meilleur collège et au meilleur lycée.

3.4 - Projets éducatifs

Dans le cadre des activités périscolaires, des projets comme la création de spectacles ou de films enquêtes autour de la Laïcité pourraient être réalisés par des groupes d'élèves.



3.5 - Animation Théâtrale

Certaines compagnies théâtrales ont créé des pièces sur le thème de la citoyenneté et de la Laïcité, ces pièces pourraient être jouées devant des collégiens et lycéens et faire l'objet de débats.

3.6 - Cinéma

Dans le même esprit, la projection d'un film comme celui de François Hanss, « la Séparation » ou « Les Héritiers » de Marie-Castille Mention-Schaar, suivie de débats, serait un excellent vecteur éducatif.

3.7 - Jeux de société

Le « Quizz des collèges » de l'association EGALE (égalité, Laïcité, Europe) peut être utilisé pour évaluer la connaissance des élèves, mais il pourrait aussi servir de base à un jeu de Société « **Le parcours de la Laïcité** » (un jeu de type parcours + question/réponses), une manière ludique d'apprendre la Laïcité.

3.8 - Plantation d'un arbre de la Laïcité

La plantation d'arbre de la Laïcité dans les écoles ou dans l'espace communal en présence des enfants est un moment où toutes les valeurs de la République peuvent être rappelées. Il en est de même lors de l'inauguration de « rue ou place de la Laïcité ».

3.9 - La réserve citoyenne

Doivent être notamment sollicités pour participer à cette réserve les personnes désireuses d'apporter leur concours aux missions de l'École, les bénévoles d'associations partenaires au plan local et les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN). Les voies d'accès à cette réserve doivent faire une large place à toutes les initiatives citoyennes.

4 – La formation des enseignants

Les éducateurs doivent absolument refuser et combattre toutes les pressions que certains groupes d'élèves ou d'adultes cherchent à exercer sur d'autres élèves ou adultes au nom d'une obligation d'appartenance à une identité particulière. Pour redonner au Maître cette parole formatrice, il faut avant toute chose repenser la formation des maîtres.

La formation est confiée aux Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement (ESPE) intégrées à l'université. Le recul n'est pas suffisant pour apprécier la qualité de la formation dispensée, mais elle doit être une formation de haut niveau, une formation professionnalisante, une formation tout au long du parcours professionnel qui associe formation initiale et formation continue, une formation qui intègre l'outil numérique. Pour que notre système éducatif retrouve toutes ses lettres de noblesse, il faut retrouver une culture commune qui allie le sens de l'Etat, la fierté de la mission confiée, l'esprit de corps et une « foi laïque » exemplaire. Il conviendra donc de s'assurer que les futurs enseignants souscrivent bien à ces principes.

En terme de pédagogie il est important de ne pas imposer « une morale », mais d'amener les élèves à se forger leurs opinions, par la discussion, l'échange, la réalisation de projet communs. Cette pédagogie doit être modulée en fonction des niveaux bien entendu. Des actions de formation continue sont également nécessaires sur les mêmes matières.



Pour ce faire, les enseignants et les éducateurs doivent pouvoir bénéficier de ressources diversifiées et de supports pédagogiques renouvelés : des choix de textes, d'albums de littérature de jeunesse, de films ; des choix de situations pédagogiques présentant des études de cas et des dilemmes moraux, des débats ou des discussions à visée morale, des jeux, des activités artistiques comme le théâtre.

Conclusion

110 ans après la Loi de Séparation des églises et de l'Etat, l'environnement social a considérablement évolué, nous sommes confrontés à de nouveaux défis, celui de la mondialisation et de son « avalanche » d'informations. Dans bien des milieux, et souvent sans relations avec la situation économique des familles, les notions de reconnaissance d'une autorité basée sur une relation enseignant-enseigné ne sont plus prioritaires. La diversité des « communautés » complique le problème et c'est pour cela qu'il faut réinsuffler un nouvel un nouvel élan à nos principes républicains trop souvent bafoués. Le rôle de l'école est primordial et ceci dès le début de la vie scolaire.

Le Grand Maître, Président du Conseil de l'Ordre
Daniel KELLER